



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Réf. : CR2014-05
Date : 05/05/2014

1/5

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11 puis 10
Votants : 11 puis 10

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Aurélie CATTEAU, Sylvain COLLIAT, Georges DELEAVAL, Alexandre GROBEL, Valérie MOSSUZ, Marie-Dominique RYCKEBOER, Véronique HUARD.

Absents excusés : Pascale GUIGONNAT, Mélanie BAJOT, Emilie CLERC-ROGUET, Pascal PLANTARD.
Départ d'Alexandre GROBEL à 21H30

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Raphaël SPINELLI

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1. BUDGETS ET FINANCES

2.1.1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (CA)

Eléments de synthèse des documents présentés

Section de fonctionnement

	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Dépenses	470 448.96 €		
Recettes		610 953.47 €	
Excédent de fonctionnement reporté		838 223.05 €	
Recettes cumulées		1 449 176.52 €	
Soit un résultat de l'exercice de			+ 140 504.51 €
Et un résultat cumulé de			+ 978 727 56 €

Section d'investissement

	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Dépenses	71 429.23 €		
Recettes		86 311.76 €	
Excédent d'investissement reporté		60 268.06 €	
Recettes cumulées		146 579.82 €	
Soit un résultat de l'exercice de			14 882.53 €
Et un résultat cumulé de			75 150.79 €

RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL EXCÉDENTAIRE : 1 053 878.15 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de
Monsieur Georges DELEAVAL, conseiller municipal,
Le conseil municipal **VOTE** le compte administratif 2013 à l'unanimité.

2.1.2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 (CG)

Après examen, le compte de gestion 2013 du comptable, dont les soldes correspondent à
ceux du compte administratif de l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité.

2.1.3. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire expose ce qui suit au conseil municipal :
Au vu des dépenses engagées mais non réalisés par rapport au budget 2013, les résultats au
31 décembre 2013 approuvé par Monsieur le Trésorier Principal, présentent les soldes
suivants :

BUDGET GENERAL :

- **Section de fonctionnement :**
 - Excédent de **978 727.56 €**
Dont 838 223.05 € d'excédents antérieurs reportés
- **Section d'investissement :**
 - Excédent de **75 150.59 €**
Dont 60 268,06 € d'excédents antérieurs reportés

Le maire propose la reprise des résultats de clôture 2013 au budget primitif 2014.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** les décisions suivantes :
Reprise des résultats de clôture 2013 au budget primitif 2014

- Excédents de fonctionnement 2013 constatés : **978 727.56 €**
Affectation en excédents de fonctionnement reportés : 978 727.56 €
- Excédents d'investissement 2013 constatés : **75 150.59 €**
Affectation en excédents d'investissement reportés 75 150.59 €



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Réf. : CR2014-05
Date : 05/05/2014

3/5

Départ du Conseiller Alexandre GROBEL pour des raisons personnelles

2.2 BUDGET PRIMITIF (BP) 2014

Comme chaque année, il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les soldes au 31 décembre 2013.

La commune n'a toujours pas d'emprunt direct.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2014 :

- Section de fonctionnement : 1 577 083.56€
- Section d'investissement : 1 247 029.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2014 en équilibre :

- **Section de fonctionnement : 1 577 083.56 €**
Dont reprise des résultats 2013 : 978 727.56 €
- **Section d'investissement : 1 247 029.48 €**
Dont reprise des résultats 2013 : 75 150.59 €

2.3 FISCALITÉ

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : 7.03 %
- Foncier bâti : 6.39 %
- Foncier non bâti : 35.96 %

Il est proposé au conseil de modifier les taux d'imposition pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2014.

- Taxe d'habitation : **7,98 %**
- Foncier bâti : **7,25 %**
- Foncier non bâti : **40,81 %**



2.4 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYANE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner un représentant qui siégera au Collège des communes sous concession ERDF du secteur de Saint-Julien. Le collège élira en son sein ses représentants au Comité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à la désignation par vote d'un représentant.

Est donc élu, à l'unanimité, pour siéger au Collège des communes sous concession ERDF du secteur de Saint-Julien :

- Monsieur Pascal PLANTARD.

2.5 REPRISE EN GESTION DIRECTE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

DENONCIATION DE LA CONVENTION PERISCOLAIRE AVEC L'ADMR.

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la nécessité de mettre en place les temps d'activités périscolaires (TAP) par la commune,

Considérant la nécessité de professionnaliser les services de cantine et périscolaire,

Considérant la convention signée avec l'ADMR des Voirons et les délais à respecter pour la dénoncer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Rompre la convention avec l'ADMR,
- Charger Monsieur le Maire d'informer l'ADMR de cette décision.

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1. Jour de réunion du prochain conseil municipal

Mardi 20 Mai 2014 à 19h00

Le secrétaire,

Raphaël SPINELLI



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Réf. : CR2014-05
Date : 05/05/2014

5/5

Signatures :

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Véronique HUARD

Aurélie CATTEAU

Valérie MOSSUZ

Sylvain COLLIAT

Georges DELEAVAL

Alexandre GROBEL

Marie-Dominique RYCKEBOER